

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTIEL

PORT DE SAINT MALO

La société SEA U– 24 rue de la Reras – 35260 CANCALE a manifesté son intérêt pour l'occupation d'une cellule au pôle technique Duguay Trouin à Saint-Malo.

Sont liés à cette activité, un atelier mécanique, gréement et composite, bureaux et salles de réunion et du stockage de matériel dans le cadre de la gestion de projets sportifs, de navigation en compétition, conseil en communication et conférences /ateliers managériales en entreprise.

La CCI territoriale d'Ille-et-Vilaine, concessionnaire du port, envisage de délivrer à la société SEA U l'autorisation d'occupation temporaire suivante :

- **Cellule C1** : une autorisation d'occupation domaniale (AOT de droits simples) pour une surface de 132 m², d'une durée de 6 ans ;

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la CCI territoriale d'Ille-et-Vilaine prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société SEA U., et s'assure, par la présente publicité, et avant signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de 15 jours suivant la publication de la présente.

Les projets sont étudiés selon les critères suivants :

- Une activité en lien avec la maintenance et la construction navale contribuant à l'attractivité du Pole technique Duguay TROUIN du Port de Saint-Malo pour 30 points,
- L'activité générée et les emplois directs pour 20 points,
- La viabilité économique du projet : durée et pérennité pour 50 points,

Renseignements : - Chambre de commerce et d'industrie Ille-et-Vilaine, délégation de Saint-Malo, service patrimoine 4 avenue Louis Martin 35 400 Saint Malo Tel : 02 99 20 63 00.

Plans joints :

- Plan de situation
- Plan masse de la cellule C1
- Descriptif technique de la cellule C1